

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

**CONVOCATION**

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

**OBJET**

**Budget annexe Piscine – Vote du  
Budget primitif 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs** : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSELLIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER  
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

**Représenté** : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents excusés** : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

**Absentes** : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUTL

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-076-BF  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 1 178 000 contre 1 300 000 € en 2024 et 1 428 000 € en 2023.

La baisse de cette subvention est permise en grande partie par le reflux des prix de l'énergie, en particulier l'électricité, qui s'est fait sentir dès 2024 permettant de générer un excédent, reporté sur 2025 et donc favorable à l'équilibre budgétaire 2025.

Pour rappel, le niveau de subvention d'équilibre pré-COVID se situait autour d'1 050 000 €, mais il sera difficile de revenir à ce niveau, car il n'y aura pas de retour en arrière sur une partie de l'inflation subie sur l'énergie et la masse salariale depuis 2021.

Les principales charges intégrées au projet de budget sont les suivantes :

- Masse salariale : 837 000 € contre 800 000 € au budget 2024 (qui intégrait une hypothèse de productivité de 50 000 €) et 814 000 € au compte administratif
- Fluides (eau, chauffe, électricité) : 320 000 € contre 413 000 €
- Prestations DALKIA et renouvellement des équipements piscine : 140 000 €
- Autres dépenses : 100 000 €

Concernant les recettes, l'hypothèse retenue pour 2025 est de 420 000 € contre 444 000 € au budget 2024, mais une réalisation de 416 000 € au compte administratif. La prévision a donc été revue à la baisse.

Investissement :

Une enveloppe d'achats d'équipements et de matériel a été fixée à 40 000 € au chapitre 21, ainsi qu'une provision pour études éventuelles à 20 000 € au chapitre 20.

Le solde au chapitre 23 (travaux en cours) correspond à l'excédent cumulé disponible pour d'éventuels travaux.

Le solde des amortissements transférés depuis la section de fonctionnement s'élève à 257 000 €.

Afin de financer un projet global de rénovation thermique, structurelle et fonctionnelle du bâtiment, devenu nécessaire, il sera possible de recourir aux financements suivants :

- Un excédent cumulé en investissement, attendu autour de 1,2 million d'euros fin 2025

Accusé de réception en préfecture  
251-200068468-20250327-2025-03-27-076-BF  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

- Le recours à l'emprunt, sachant que le dernier emprunt sur le budget annexe piscine sera intégralement remboursé courant 2028
- Vu la délibération n° 2025-02-06-023 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Piscine 2025.
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2025

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le  
Publié en ligne le - 3 AVR. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER

